

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2010

Révision: 12.03.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- . **Identification de la substance ou de la préparation**
- . **Nom du produit** *Histolith® Kalkschlämme*
- . **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de peinture
- . **Producteur/fournisseur :**
CAPAROL Farben AG
Gewerbestraße 6, CH - 8606 Nänikon
Tel.: 0041 - 43 - 399 42 22 Fax.: 0041 - 43 399 42 23
Internet: www.caparol.ch
- . **Service chargé des renseignements:**
Renseignements médicaux:
Centre toxicologique Zürich
Tel.: 0041 - (0)44 - 251 51 51 Fax: 0041 - (0)44 - 252 88 33

- Numéro d'appel en cas d'urgence
Tel.: 0041 - 43 - 399 42 22 Fax.: 0041 - 43 399 42 23
- . **Renseignements en cas d'urgence :** 0049/(0)6154/71-202 (Allemagne)

2 Identification des dangers

- . **Principaux dangers:**
Xi Irritant
- . **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 41 Risque de lésions oculaires graves.

3 Composition/informations sur les composants

- . **Caractérisation chimique**
- . **Description :**
Suspension de chaux en phase aqueuse, contient d'hydrate de chaux blanche (Hydroxyde de calcium) en charges minérales.
- . **Composants contribuant aux dangers:**
CAS: 1305-62-0 dihydroxyde de calcium >10 - 20%
EINECS: 215-137-3 Xi; R 38-41
- . **Indications complémentaires :** voir aussi paragraphe 8.

4 Premiers secours

- . **après inhalation :** néant
- . **après contact avec la peau :**
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
- . **après contact avec les yeux :**
Laver abondamment avec l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- . **après ingestion :**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Faire boire de l'eau en abondance. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- . **Moyens d'extinction:** néant
- . **Autres indications** non inflammable

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- . **Les précautions individuelles:**
Eviter le contact avec les yeux et le peau
Veiller à une aération suffisante

(suite page 2)

Nom du produit *Histolith® Kalkschlämme*

(suite de la page 1)

- . **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- . **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

7 Manipulation et stockage

- . **Manipulation :**
- . **Précautions à prendre pour la manipulation:**
N'employer que dans des secteurs bien aérés
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Empêcher de façon sûre l'introduction dans le sol
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- . **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des acides.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Stocker entre 5 et 25 °C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe.

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Equipement de protection individuel :**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- . **Protection respiratoire :**
Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.
- . **Protection des mains :** Gants résistant aux liquides alcalins
- . **Protection des yeux :** Lunettes de protection/protection du visage.
- . **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 3)

Nom du produit **Histolith® Kalkschlämme**

(suite de la page 2)

9 Propriétés physiques et chimiques. **Indications générales.**

Forme : liquide
Couleur : selon désignation produit
Odeur : faible, caractéristique

. **Modification d'état**

Point d'ébullition : 100°C (abgeleiteter Wert)

. **Point d'éclair :** non applicable

. **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

. **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa (abgeleiteter Wert)

. **Densité à 20°C:** ca. 1,7 g/cm³ (DIN 53217)

. **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : miscible

. **pH à 20°C:** > 11

. **Viscosité :** liquide épais

10 Stabilité et réactivité. **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

. **Réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides

. **Produits de décomposition dangereux :**

Exposées à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées.

11 Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

. **Toxicité aiguë :**. **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

Oral LD50 7340 mg/kg (rat)

. **Effet primaire d'irritation :**

. **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

. **des yeux :**

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

. **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

12 Informations écologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

(suite page 4)

Nom du produit **Histolith® Kalkschlämme**

(suite de la page 3)

13 Considérations relatives à l'élimination

- . **Produit :**
Ne pas mêler le produit liquide aux ordures ménagères. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- . **Recommandation :**
Séchés, les restes de matériaux peuvent être détruits comme déchets de chantier, anciennement peintures durcies ou comme ordures ménagères.
- . **Catalogue européen des déchets**
08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- . **Emballages non nettoyés :**
Ne recycler que les emballages vides contenant des restes adhérents. Eliminer les restes non durcis comme le produit.

14 Informations relatives au transport

- . **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- . **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- . **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**
- . **Classe IMDG/GGVSee:** -
- . **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- . **Classe ICAO/IATA :** -

15 Informations réglementaires

- . **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- . **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xi Irritant
- . **Phrases R :**
41 Risque de lésions oculaires graves.
- . **Phrases S :**
2 Conserver hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- . **Prescriptions nationales :**
- . **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 : peu polluant/Allemagne (Classification propre)
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Règles de la fédération de travail - BGR 500 chapitre 2.29 Applications des revêtements de peinture (Allemagne)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.03.2010

Révision: 12.03.2010

Nom du produit *Histolith® Kalkschlämme*

(suite de la page 4)

Règles de la fédération de travail - BGR 190 règles pour la cartouche des appareils de protection respiratoire (Allemagne)
Règles de la fédération de travail - BGR 192 réglementation sur la protection des yeux et du visage (Allemagne)
Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection (ZH 1/706)(Allemagne)
Feuille de renseignement BG: M 004 Matière irritante/matière corrosive (Allemagne)
Fiche d'information de BG (Allemagne): A 023 protection des mains et de la peau

16 Autres données

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autre usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

replaces la fiche de sécurité de: 18.01.2008
vérification en point: 2, 3, 8, 9, 11 und 15

Phrases R importantes:

38 Irritant pour la peau.
41 Risque de lésions oculaires graves.

CHF